

Présents : Bernadette CHAMOISSIN, François CLAIR, Françoise LAGIER, Michèle ANXIONNAZ, Bernard GIRAUDY, Pierre PERRACHON, Xavier BARON, Frédéric SANZOZ, Pierre BEGUIN, Catherine VALONY, BRUN Alexis, Pierre OUGIER, Pierre ANXIONNAZ, Muriel HAVENNE, GROSSET Guy Noël, Marie Françoise PEZET, CAULLIREAU Cécile, Rosette VALLAT, Odile LAZZAROTTO, Paul ARPIN, Benoit CHEVAL, Jean louis CARRET, Claire ARPIN, François Xavier SIMIAN, Franck ADOR, David ARNAUD, Anne Marie ARPIN, Jean Pierre CANOVA, Jean Pascal CHABERT, Marie Hélène CHABERT, Raymonde CHEVRONNET, Mélanie HOLLANDER, Chantal MARCHAND MAILLET, Danielle MARIEN, Yves PACCALET (Conseiller Régional), Albert REVIAL, Claude SCHILLING, Gabriel DOCHE, Serge DOBIAS, Auguste PICCOLET (Conseiller Général), Fabrice PANNECKOUKE (Vice Président APTV), René Louis MERCIER, Elisabeth PEDRON, Colette MAITRE, Laurent BATTIER, Bernard ANDRE, Madeleine EMPEREUR, Albert PERROT, Marie CHOUET, Antoine VIVET FALCOZ, Claudie GAZZOLA, Françoise CAUSSE, Xavier BARON, Frédéric SANZOZ, Juliette TRUC, Pierre BEGUIN, Jeanine BEGUIN, Jeanine CHNEIDER, Christian VIBERT, Frédéric LIMBARINU, Yvon VILLIEN, Jean Marie ARPIN, BELLON Frédéric, Abigail BOURGOIN, Jean Louis REVEL, Bernard ANDRE, Philippe BARGEOT, Danièle BERTHIER, Simone GAIDET, Alain MACHET, Joseph MOUGEL, Nicolas RACT, Robert TALBOT, , Claudie LEGER, Pierre SONZOGNO, Laurent BATTIER

Excusés : Jean Marie BERTHIER, Giselle GAIDE, Philippe SMILE

Préambule

Alain MACHET, Président, présente, pour ceux qui ne sont pas membres, notre Conseil Local de Développement de Tarentaise Vanoise. Il s'agit d'une assemblée de la société civile (habitants, associatifs, acteurs économiques...) mise en place par les élus en 2005 et qui compte à ce jour 87 membres.

Notre objet :

- Etre une force de proposition auprès des élus et institutionnels sur des sujets importants pour l'avenir de notre territoire : l'économie, le tourisme, la désertification médicale....
- Le suivi et l'évaluation des politiques contractuelles (financements territoriaux) engagées entre la Tarentaise et la Région, que ce soit les CDRA (Contrats de Développement) ou encore le PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural).

Il remercie les professionnels présents mais aussi Fabrice PANNECKOUKE, Vice Président de l'APTV, M. PICCOLET, Conseiller Général, M. PACCALET, Conseiller Régional.

Il introduit le thème du jour :

Une diversification de notre agriculture est-elle possible en Tarentaise ?

L'objectif de cette rencontre :

- Découvrir et permettre la découverte d'un certain nombre d'initiatives intéressantes ou originales de production agricole portées par des acteurs locaux ; héliciculture, apiculture, plantes aromatiques, potagers collectifs, maraichage, vignes, pommes...
- D'entendre les éventuelles difficultés de chacun et de réfléchir aux aides que les politiques contractuelles pour le territoire pourraient apporter,
- Des propositions concrètes aux élus et institutionnels si besoin (notamment dans le cadre des politiques contractuelles dont nous assurons le suivi comme le PSADER ou CDRA).

I – Présentation des projets ou activités agricoles représentés.

Un temps de parole est donné à chacun des professionnels pour présenter son activité et ses éventuels projets, les obstacles au développement de son entreprise, ses difficultés etc.

Cécile CAULLIREAU. Récemment installée, Cécile et son mari sont apiculteurs et producteurs de plantes aromatiques. Ils pratiquent la transhumance, c'est-à-dire que les ruches sont déplacées au cours de l'année sur le territoire de la Savoie. Par exemple de la Chartreuse à la Tarentaise. Ils gèrent 260 ruches et produisent entre 4 et 5 tonnes de miel par an. Celui-ci est vendu sur place à Landry et dans la région dans les magasins de produits régionaux et au cours de marchés artisanaux. Ils produisent également des plantes aromatiques qui sont écoulées de la même façon.

Un développement de leur exploitation reste souhaitable pour aboutir à des revenus suffisants.

La présence d'un magasin de producteurs serait intéressante car les coopératives ne jouent pas ce rôle.

Le Collectif AMARU KA, représenté par François Xavier SIMIAN : ce collectif développe, en Tarentaise, des Potagers collectifs (zone d'agriculture durable et respectueuse nommée "Les Potagers d'Amaru Ka"), des Systèmes d'Echanges Locaux etc. Pour le moment il n'y a pas de commercialisation, mais développement du nombre des pratiquants. L'installation de membres du collectif en productions diversifiées est envisageable.

Claire ARPIN cultive des légumes à Séez : elle évoque le regard des institutionnels, un peu moins habitués à ces activités agricoles qui sortent de l'élevage traditionnel en Tarentaise. Elle évoque les problèmes d'isolement des porteurs de projets atypiques ou novateurs. Elle se dit favorisée par le fait que ses parents sont agriculteurs et possèdent du matériel et du foncier. Elle souligne la volonté grandissante des consommateurs d'avoir accès à des légumes locaux et non traités. Sa production se vend très bien sur un marché un soir de semaine à Séez, et auprès des restaurateurs locaux très intéressés par sa production. Elle a cultivé 2000m² cette année et envisage de l'étendre à 10 000m² pour aboutir à des revenus suffisants. En hiver elle pense travailler en station. Elle a le projet d'installer une serre pour produire des tomates et des plants pour la vente au printemps. Elle estime qu'il y a de la place pour de nouvelles installations, la concurrence locale n'étant pas encore très forte.

Jean louis CARRET (Président du CETA de Savoie : Centre d'Études Techniques Apicoles qui œuvre à la restauration de l'Abeille noire en Savoie). J-L CARRET explique que l'association contribue à relancer la réintroduction dans les exploitations apicoles de cette ancienne espèce d'abeille qui jadis peuplait les ruchers, car bien adaptée aux conditions montagnardes ; espèce aujourd'hui menacée de disparition causée par l'hybridation massive et irraisonnée. Sa régularité de production et sa faible consommation en hiver de même que sa résistance aux diverses maladies rendent cette espèce très intéressante. Après une sélection génétique rigoureuse conduite par l'association, son matériel génétique est distribué aux apiculteurs intéressés pour sa reproduction. Les scientifiques du CNRS et du MNHN de Paris sont des partenaires qui apportent un soutien technique au suivi des caractéristiques de cet écotype d'abeille. Un rucher de fécondation a été mis en place dans la vallée de la Grande maison pour la production des reines d'abeilles noires. L'association qui compte déjà plus de 100 adhérents bénéficie de l'appui de l'APTV ainsi que de plusieurs collectivités territoriales notamment pour ses actions de sensibilisation et de formation menées auprès des apiculteurs et du public. L'association a remporté le Trophée de Savoie ainsi que le prix Albert Bernard en 2009. Selon le président, les colonies d'abeilles installées en Tarentaise sont dans un environnement hors pesticides, ce qui confère une valeur ajoutée à l'excellent miel qui y est récolté et protège les abeilles de la surmortalité induite par l'agrochimie.

Benoit CHEVAL (ARTEMESIANE) est producteur de plantes aromatiques et de Génépi. Il est installé depuis plus de dix ans et son activité occupe deux personnes à temps plein. Il évoque les importantes difficultés pour trouver du foncier en moyenne montagne depuis son installation. Selon lui il est particulièrement difficile pour un jeune agriculteur, de s'installer sur un créneau professionnel autre que l'élevage bovin en Tarentaise. Il évoque aussi l'absence de contacts avec les personnes qui exercent des activités similaires.

Rosette VALLAT : Association des Croqueurs de pommes de Savoie Tarentaise à Bourg Saint Maurice. Son association compte 110 adhérents. Elle différencie son activité associative des professionnels installés présents car n'a pas, de fait, les mêmes impératifs financiers. Elle conseille aux porteurs de projets et professionnels de se fédérer et de toujours se rapprocher des communes, intercommunalités ou organismes divers comme l'APTV pour connaître les programmes de développement en cours (elle cite notamment l'exemple de projets Européens avec l'Italie). Malgré les perspectives des vergers dans la région qui ont le potentiel d'entrer dans une économie de proximité, sa vision de l'avenir est pessimiste, si les élus ne pratiquent pas une politique volontariste en faveur de ces vergers. Les vergers sont vieux, souvent abandonnés et situés dans les zones d'urbanisation, près des villages. L'enjeu est de garder ces vergers autour des villages car ils contribuent aussi à l'identité de la Tarentaise. Les associations montrent des voies d'action possibles mais ne peuvent se substituer aux élus et aux professionnels.

Pascal GOLLIET, viticulteur et Président de «Vignes de Tarentaise» à Aime n'a pas été en mesure de se joindre à nous mais Nicolas RACT, chargé de mission pour la Communauté de Communes du Canton d'Aime explique comment la CCCA a accompagné cette association. Sur le canton, il reste 10 hectares cultivés, la moyenne d'âge est assez élevée et il est nécessaire de sauvegarder ces vignes. Un projet européen ALCOTRA 2007/2013 permettrait d'aller dans ce sens avec également le soutien financier de la Région Rhône-Alpes (PSADER / CDRA). Une maison de la vigne est en cours de mise en place à La Côte d'Aime. Du matériel collectif sera acheté et des stages de taille et de vinification sont organisés avec le soutien de l'APTV.

De plus, avec le soutien du Conseil Général, un projet de création d'une Association Foncière Pastorale (AFP) au niveau intercommunal permettrait de gérer de façon cohérente l'utilisation du foncier et d'envisager plus facilement le défrichement, l'entretien des vignes et des vergers.

Odile LAZZAROTTO s'est installée en 2010 : culture de plantes aromatiques, fruits rouges, safran à la Thuile de Bourg Saint Maurice. Elle aimerait bien diversifier sa production, planter un verger et produire du raisin de table. Elle transforme elle même une partie de ses cultures en eaux florales par exemple. Elle vend ses productions sur les foires, et marchés... Elle évoque des

difficultés considérables pour trouver des parcelles de terrain de surfaces suffisantes et pas trop disséminées. Ces difficultés pénalisent aujourd'hui ses projets de développement. De plus, elle envisage d'utiliser la traction animale, mais se trouve dans l'incapacité de trouver les pâturages nécessaires à deux ânes...

Paul ARPIN est installé depuis 2000 : héliciculture, plantes de montagne (génépi, liqueurs...). Il s'est installé sur ce créneau car l'héliciculture n'exige pas trop de foncier. Mais il précise que la formation dispensée et le matériel collectif mis à disposition par le lycée de la Motte Servolex sont d'une aide très importante. Depuis trois années son exploitation d'héliciculture a été reprise par deux personnes de Macôt. Depuis il se consacre à la culture de génépi et à sa transformation en liqueur et sachets.

II – Débat, questions et interventions

M. PACCALET, Conseiller Régional, intervient et replace cette thématique dans un cadre plus large évoqué au Grenelle de l'environnement. L'augmentation mondiale de la population a pour incidence une insuffisance de nourriture pour tous. Un milliard d'humain ne mangent pas à leur faim, n'ont pas accès à l'eau potable.

Avec l'urbanisation, les superficies de terres agricoles diminuent de partout dans le monde. Le changement climatique influe aussi sur ces superficies agricoles (stérilisation de la terre due au salage, développement des déserts...). En France on stérilise tous les 7 ans la surface d'un département français à cause de l'extension de l'urbanisation. Il devient urgent de sauver le foncier agricole et fondamental de développer les produits locaux et les circuits courts. Yves PACCALET salue le courage des jeunes producteurs présents et la qualité de leurs produits. Il précise que le Conseil Régional a récemment délibéré sur ces questions du foncier agricole.

Selon Mme ARPIN, le paysage se ferme, (arbres, broussailles...) et il est nécessaire de défricher certaines parcelles pour mettre ces terrains à disposition des jeunes qui souhaitent s'installer. Ces terrains en friches autour des villages sont nombreux et souvent de bonne qualité.

Selon M. CHEVAL, il y a aussi en Tarentaise une mentalité collective construite autour de la monoculture, contrairement à certains départements comme l'Isère ou certains territoires comme les Bauges.

Mme VALLAT corrobore et exprime le sentiment d'une pensée unique dans la vallée à l'encontre de la nécessaire diversification à engager sans pour autant nuire à l'activité principale qui est l'élevage.

Remarque dans la salle : la vallée souffre de la spéculation foncière. Il serait opportun de réserver des terrains pour les vergers et autres projets de diversification au lieu de se laisser déborder par cette urbanisation. Il serait intéressant d'aller regarder l'expérience de territoires voisins comme le Piémont qui a su conserver une production agricole diversifiée.

Bernard GIRAUDY, administrateur de l'association « Terre de Liens » prend la parole. Selon lui, il faut une forte volonté politique pour diversifier autant que pour réduire les friches. Il explique que l'article L125 1 du Code Rural permet à toutes personnes de pouvoir demander au Préfet de faire autorité pour la remise en culture de terres non exploitées en zones de montagne depuis au moins deux ans. Les demandes portées par des collectifs (associations...) semblent toutefois avoir plus de poids.

« Sans préjudice de l'application des dispositions des articles 188-1 à 188-10 du code rural relatives au contrôle des structures des exploitations agricoles, toute personne physique ou morale peut demander au préfet l'autorisation d'exploiter une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole »

ou pastorale et inculte ou manifestement sous-exploitée depuis au moins trois ans par comparaison avec les conditions d'exploitation des parcelles de valeur culturelle similaire des exploitations agricoles à caractère familial situées à proximité, lorsque, dans l'un ou l'autre cas, aucune raison de force majeure ne peut justifier cette situation. Le délai de trois ans mentionné ci-dessus est réduit à deux ans en zone de montagne».

L'association « Terre de Liens » a créé une société foncière pour collecter 23 millions d'euros en trois ans afin d'acquérir des terres et d'installer des agriculteurs qui produisent des produits bio uniquement.

Il insiste sur la nécessité de se structurer en collectif pour lutter contre l'isolement.

Remarque dans la salle : il faudra à terme réduire au niveau mondial notre consommation de viande qui nécessite beaucoup d'espace et de pétrole pour être produite.

Remarque : le problème de la transmission des exploitations agricoles est à prendre en considération.

Remarque : au démarrage, ces projets d'activités atypiques, mais innovantes semblent « hors normes » dans leurs prévisions économiques puisque la rentabilité ne se trouve pas à court terme et parfois pas à l'année dans nos territoire ou la pluriactivité est nécessaire et très peu encouragée. De fait, elles ne rentrent pas toujours dans le cadre des aides à l'installation.

Remarque dans la salle : la Chambre d'Agriculture réalise un travail d'évaluation de la viabilité des projets en amont, afin d'anticiper.

Les petits producteurs bio semblent écartés des subventions à l'installation.

Réponse : ces projets étant différents, les spécialistes de la Chambre d'Agriculture sont moins performants en matière de conseil.

Selon M. PACCALET, nous avons besoin de développer des circuits courts en agriculture, avec l'appui des pouvoirs publics et des gros agriculteurs afin de « penser local ».

Remarque ; des réseaux de solidarité pourraient être montés autour de certaines tâches comme le désherbage.

Remarque d'un élu du canton d'Aime : les élus ont conscience de ces problèmes de foncier agricole. Par exemple, sur la Côte d'Aime, la création d'une AFP a été engagée, et idem au niveau intercommunal sur ce canton. Cela permettrait de regrouper des parcelles, d'obtenir des aides pour aménager du foncier et aboutir à un meilleur entretien de l'espace. Pour les vignes, il n'est pas exclu d'installer un ou plusieurs jeunes à temps partiel.

Remarque de M. CANOVA : l'AFP est la solution même si beaucoup de propriétaires souhaitent garder leurs propriétés même pour de toutes petites parcelles.

Remarque : un projet d'AFP sur Hautecour a été abandonné du fait d'une forte opposition des propriétaires. Une AFP est une association de propriétaires, les élus ne peuvent rien si une majorité de personnes n'est pas favorable à sa mise en place. Mais les communes sont souvent propriétaires de nombreuses parcelles...

Remarque : l'outil ZAP (zones agricoles protégées) existe aussi, sous réserve d'un projet cohérent dans la zone. Une ZAP est une garantie de maintien de la vocation agricole des terrains inclus dans la zone. Il n'y a pas de limite de durée. La procédure implique une volonté politique forte et une enquête publique.

Remarque de M. PICCOLET, Conseiller Général : en 2004 et 2005 le Conseil Général a soutenu le projet de Granier (échange de parcelles), suite à une volonté des élus, des propriétaires et des agriculteurs. Prés de 1 500 parcelles ont été concernées pour cette opération exceptionnelle. Un travail d'animation très important est à intégrer pour ce type de démarches, dont le coût est à ajouter à celui des actes notariés.

Remarque ; les vignes du Val d'Aoste ont une AOC car ils ont structuré leur foncier très tôt et bénéficié de la volonté du gouvernement régional autonome.

Remarque : un éleveur explique qu'il ne faut pas opposer les activités aux autres, mais que nous pouvons tous travailler en harmonie en Tarentaise en répondant au vrai problème qu'est la maîtrise du foncier.

Remarque : l'élaboration du SCOT est l'enjeu majeur pour apporter des réponses à cette difficulté. Il doit permettre de densifier l'urbanisation et de réserver des surfaces pour l'agriculture. De même, l'APTV ne pourrait-elle pas encourager la création d'AFP en Tarentaise en mutualisant entre les communes un poste de « chargé de mission foncier » ?

Remarque : le foncier n'est il pas un symptôme ? La difficulté est peut être en amont dans la prise de conscience, la redécouverte de la nourriture de qualité, le respect de la terre. L'agriculture semble avoir perdu ses lettres de noblesse. Il faudrait réapprendre à déguster, redonner goût à la culture de la terre.

Remarque : il serait opportun de structurer des aides en communication, des points de vente collectifs locaux pour profiter, dans une approche collective, de la dimension touristique en Tarentaise.

Remarque : les professionnels n'ont que trop peu de temps pour impulser une dynamique locale, il est nécessaire d'être soutenus. Une démarche collective serait à encourager ne serait ce que pour mutualiser les coûts de la communication : le coût du support de communication à disposition dans un Office de Tourisme est aussi élevé que pour une grosse entreprise.

Remarque : il faudrait impulser le bio local dans les cantines scolaires afin de permettre, dès le plus jeune âge, la découverte des produits.

Remarque : il semble nécessaire de se fédérer, d'asseoir une meilleure communication locale sur ces activités atypiques.

Alain MACHET apporte une conclusion à cette rencontre ; il semble nécessaire que notre Conseil de Développement, après ce temps d'écoute et d'échanges, puisse affiner cette réflexion. L'assemblée se réunira de nouveau sur ce sujet, en effet, des propositions à tous les élus et institutionnels de Tarentaise seront à formaliser notamment dans le cadre de la préparation des prochains Contrats avec la Région pour le territoire.

Il invite à la prochaine rencontre de notre Conseil, le 28 novembre sur le thème « culture et patrimoine en Tarentaise ».

La soirée se termine par un verre de l'amitié.

Alain MACHET
Président